

Charte rédactionnelle

Média régional

la rédaction porte toute son attention sur les événements locaux et régionaux de sa zone de desserte. Elle rend également compte des particularités et sensibilités régionales.

Média généraliste

La rédaction traite l'actualité dans son ensemble, en équilibre entre les domaines de la politique, de l'économie, de la culture, de société et et du sport.

Média neutre

La rédaction se pose en observateur qui rend compte des réalités, sans parti-pris.

Ligne rédactionnelle

Média de proximité

La rédaction tient compte des attentes de son public.

Média indépendant

La rédaction traite l'information indépendamment des groupes d'intérêts politique, économique, culturel, confessionnel et sportif.

La garantie de cette indépendance passe notamment par :

- la stricte séparation de l'information et de la publicité.
- la reconnaissance de ce fait par les instances de Canal 9 / Kanal9.
- la transparence totale des membres de la rédaction en matière de liens d'intérêts et l'attention soutenue à distinguer les engagements personnels et les nécessités de l'information.

Média « pluraliste »

La rédaction veille à refléter la diversité des opinions.

Indépendance

La rédaction jouit de l'indépendance nécessaire pour appliquer les principes de la ligne rédactionnelle, telle que définie dans la présente charte.

Travail d'équipe

La rédaction travaille en équipe. Elle se réunit régulièrement pour arrêter le contenu des émissions. Les rédactions de Sierre et Brigue se concertent au quotidien afin de traiter au mieux l'information valaisanne.

Organisation de la rédaction

Rédacteur en chef / responsable du contenu

En dernière instance et en règle générale, c'est le rédacteur en chef qui décide du contenu des émissions.

Le rédacteur en chef peut en tout temps refuser la diffusion d'un sujet qu'il estime inopportun ou non conforme à la ligne rédactionnelle.

Si les organes de l'association ont des doléances formelles à exprimer, le rédacteur en chef est son seul interlocuteur.

La responsabilité incombe au rédacteur en chef de régler les éventuels problèmes de traitement avec l'auteur en cause.